

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du C.G.C.T. et approuvé par délibération du Conseil Communautaire réuni en date du 10 octobre 2024



Rapport établi par :

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel
Synergy 8, P.A. Les Rolandières, 17 rue de la Rouelle
35120 Dol de Bretagne

Service Déchets :

valorisons@ccdol-baiemsm.bzh

☎ 0 805 691 343

Table des matières

1) ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSILIMES..... 5

A)	MOYENS HUMAINS AFFECTES A LA COMPETENCE	5
B)	ORGANISATION DE LA COMPETENCE	5
C)	CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE	6

La collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) et des Recyclables Secs Hors Verre

<i>(R.S.H.V).....</i>	<i>6</i>
-----------------------	----------

D)	CARTE DES INSTALLATIONS	7
E)	CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	7

Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR).....7

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective.....8

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre8

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie.....9

2 - TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS" 11

BILAN ANNUEL 2023	11
-------------------------	----

Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchèterie12

REPARTITION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2023	13
---	----

REPARTITION PAR MODE DE VALORISATION DES TONNAGES DE DMA COLLECTES EN 2023	14
--	----

DONNEES GENERALES – COMPARATIF 2022/2023	15
--	----

EVOLUTION PARALLELE DES TONNAGES DE DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES LEGERS ET J.M.R., DU VERRE ET DES TONNAGES D'O.M.R.....	16
---	----

Les ordures ménagères (T).....16

La collecte sélective (T).....16

Le verre (T).....17

Les déchèteries (T).....17

3 - INDICATEURS FINANCIERS 18

3.1 FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	18
---	----

3.2 FINANCEMENT PAR LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	18
---	----

3.3. GESTION DES RECLAMATIONS DE LA REOM	19
--	----

3.4. MATRICE DES COUTS - COUT AGREGES EN € HT.....	19
--	----

3.5. MATRICE DES COUTS – COUTS AGREGES EN € HT PAR TONNE	21
--	----

3.6. PART RELATIVE DU COUT PAR FLUX DE DECHETS (COUT AIDE HT).....	21
--	----

3.7. STRUCTURE DES COUTS	22
--------------------------------	----

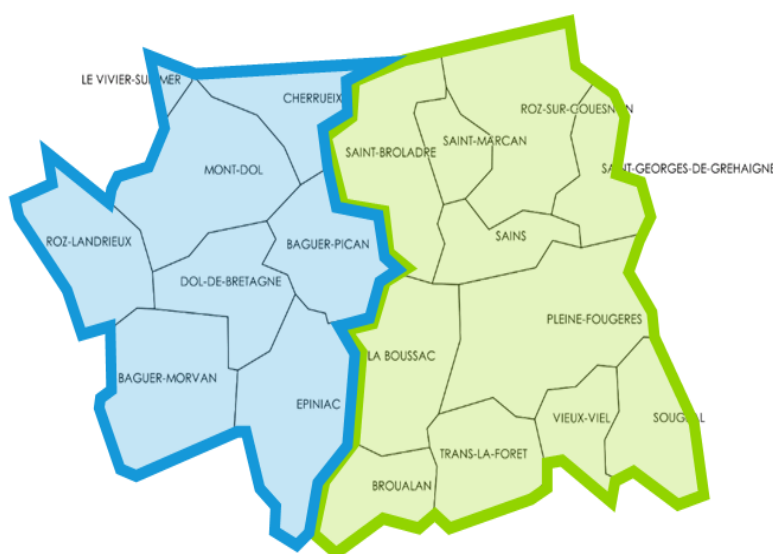
Nature des charges.....22

<i>Nature des produits</i>	22
<u>MATRICE DES COUTS - COUTS AGREGES EN € HT PAR HABITANT</u>	<u>22</u>
<u>COMPARATIF REGIONAL COUT EN € HT (COUT AIDE DU SERVICE/HABITANT - VALEURS 2023 - SOURCE : MATRICES EVOLUTION)</u>	<u>23</u>
<u>MONTANTS ANNUELS DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT</u>	<u>23</u>
LA COMMUNICATION – PREVENTION	24

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAIE DU MONT SAINT MICHEL ET DE SA COMPETENCE "DECHETS"

La Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel (C.C.P.D.B.M.S.M.) se situe au nord du département d'Ille et Vilaine, au cœur de la Baie du Mont Saint Michel, à mi-distance entre Saint Malo et le Mont saint Michel. Créée le 1 janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, elle réunit 19 communes et 23 718 habitants.

La Communauté de Communes est essentiellement composée de communes rurales à habitat dispersé, constituées d'un centre bourg, avec un habitat vertical très faible ou inexistant, et de nombreux hameaux. Seule Dol de Bretagne se distingue avec un centre-ville plus important constitué de nombreux immeubles collectifs et dans une moindre mesure Pleine-Fougères.



CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	SURFACE (en km ²)	
	322	
	POPULATION (base INSEE, sans double compte)	
	23 718	
	DENSITE (en habitants / km ²)	
	73.65	

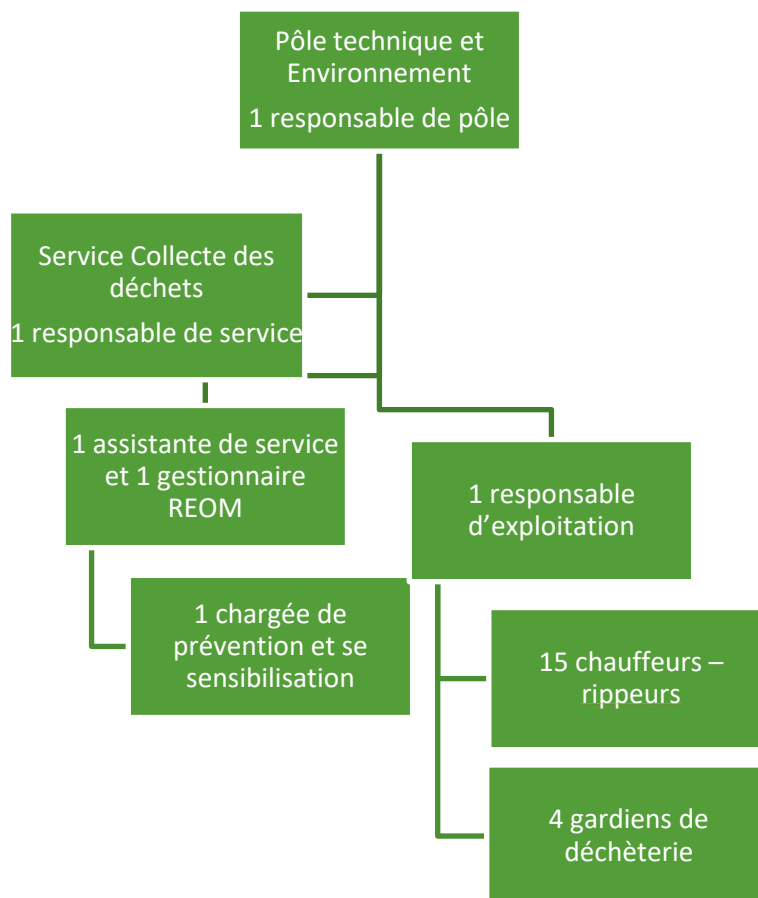
La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » a été intégrée aux statuts de la Communauté lors de l'arrêté portant création de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce service est assuré sur l'ensemble des communes de la collectivité.

Le suivi du service est réalisé par la Commission « Collecte des déchets » et les décisions concernant la gestion du service sont prises par le Conseil Communautaire.

Le présent rapport annuel vise notamment à mesurer et suivre les évolutions du prix et de la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

1) ORGANISATION GENERALE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSILIMES

a) Moyens humains affectés à la compétence



b) Organisation de la compétence

Les compétences « Collecte » et « Traitement » exercées par la C.C.P.D.B.M.S.M. s'organisent autour de deux activités principales : d'une part la collecte et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.), d'autre part la mise en place de filières sélectives de collecte et de traitement.

Les compétences sont exercées à ce jour :

COMPETENCES EXERCEES	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	TRI SELECTIF		
		JOURNAUX-MAGAZINES ET EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	DECHETS APPORTES EN DECHETERIE
COLLECTE	P.A.P. ou P.D.R.	P.A.P. ou P.D.R.	B.C	A.V.
TRAITEMENT et VALORISATION	Incinération avec valorisation énergétique	Tri et Recyclage	Recyclage	Traitement spécifique et/ou recyclage

Mode de collecte :

P.A.P. : Porte à Porte

P.D.R. : Point de regroupement (en sac et/ ou en conteneurs)

B.C : Borne Collective

A.V. : Apport volontaire

Mode d'exercice des compétences « Collecte » et « Traitement » :

 Mission assurée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont St Michel

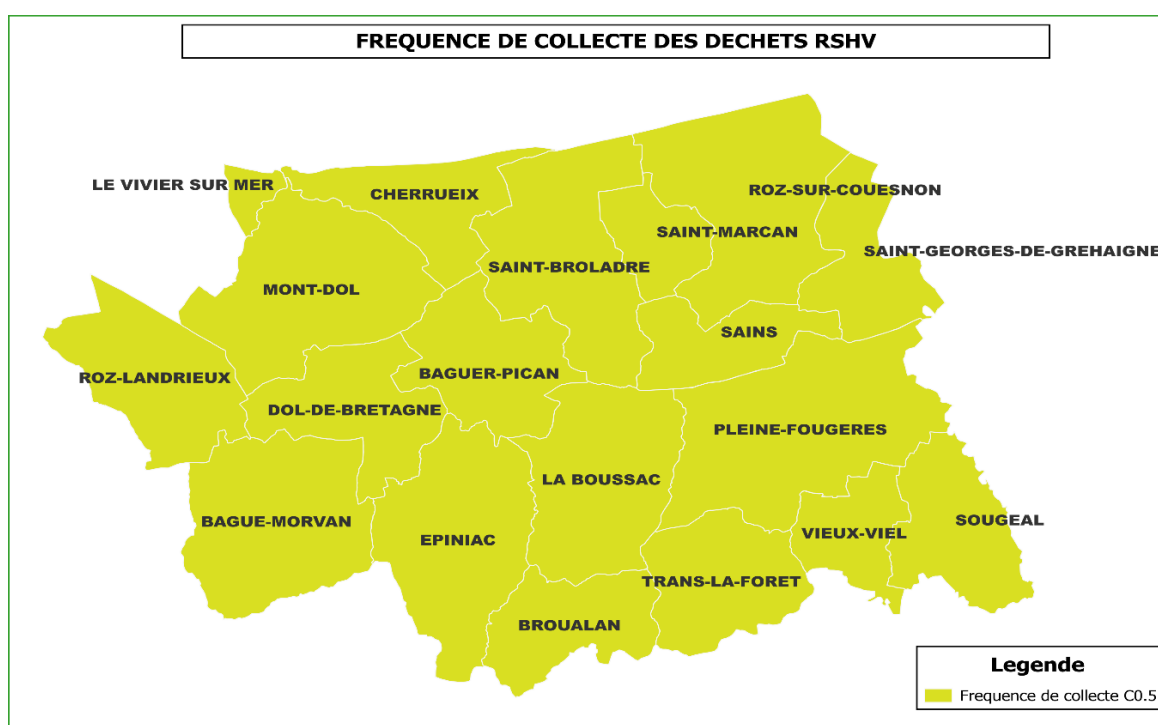
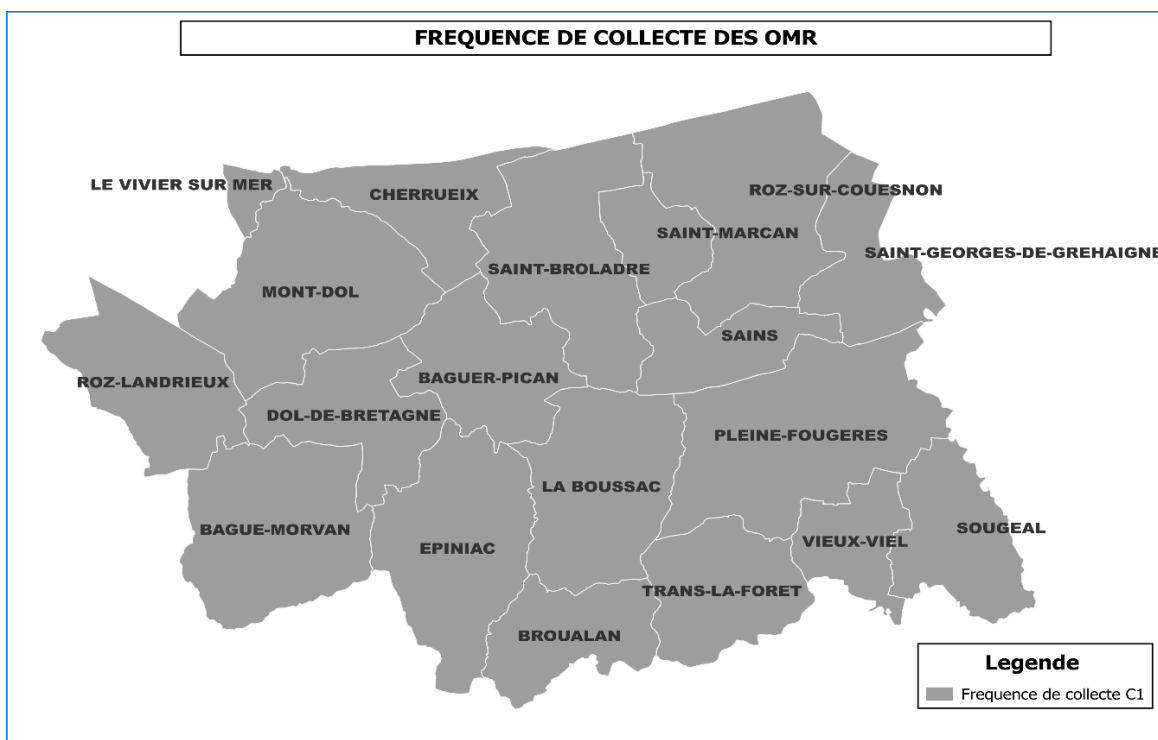
 Mission transférée au Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)) – Centre de Valorisation Énergétique U.I.O.M. (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) TADEN-DINAN.

 Missions transférées au SMPRB qui gère les marchés publics pour le traitement des déchets ou en prestation de service par la Communauté de Communes pour la collecte du verre

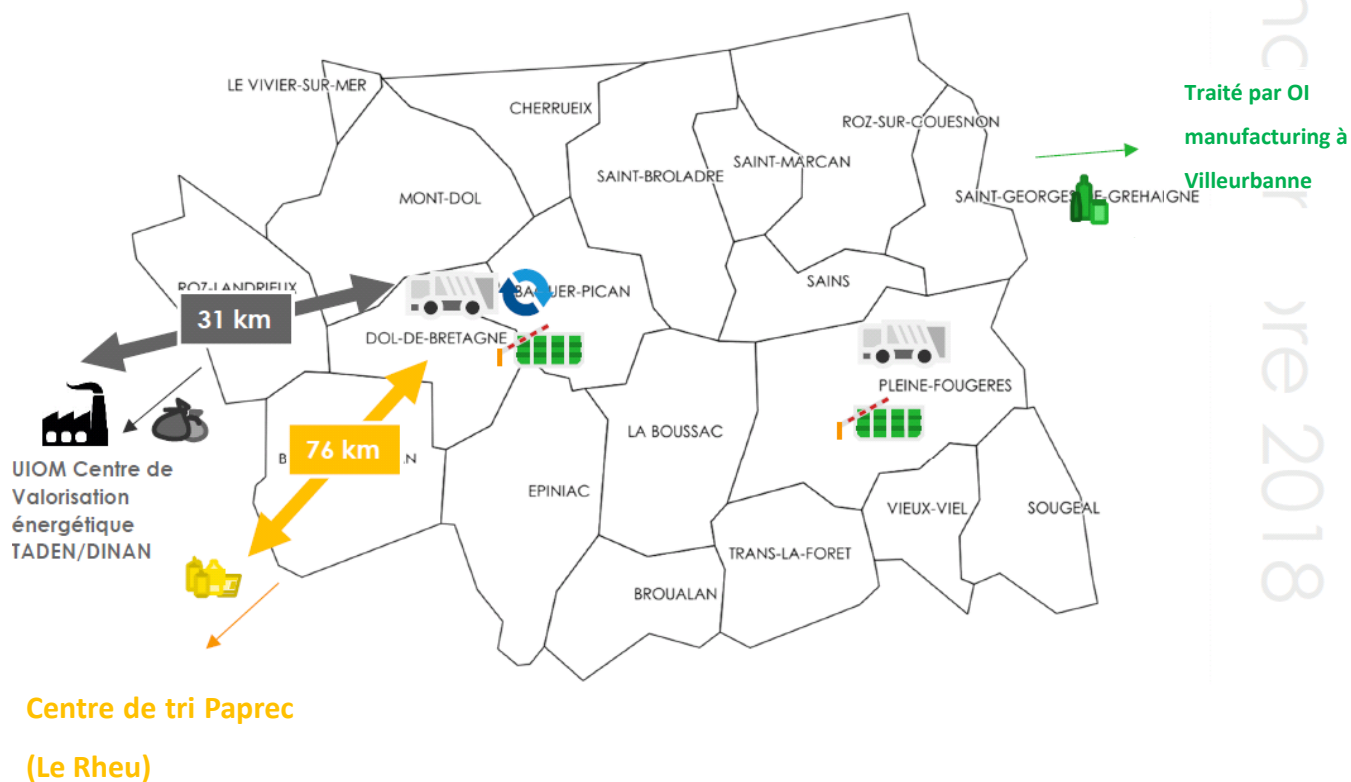
c) Caractéristiques des opérations de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) et des Recyclables Secs

Hors Verre (R.S.H.V)



d) Carte des installations



e) Caractéristiques des opérations de traitement et de valorisation

Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OMR)

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	Exploitant	Mode de traitement	Nature de la Valorisation
Mission transférée à un E.P.C.I. de traitement : le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)	O.M.R.	U.I.O.M. Centre de Valorisation Energétique TADEN/DINAN	Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)	Incinération	Energétique

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE EN SACS JAUNES							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : PAPREC TRIVALO Septembre – décembre 2019-2023 : PAPREC TRIVALO A partir de septembre 2023 : CDT Générés à Ploufragan	Emballage carton pour brique alimentaire (E.L.A.)	Centre de tri PAPREC (Le Rheu) puis Repreneur spécifique	REVIPAC	Paris	75	Recyclage	Matière
	Papier carton emballage (E.M.R.)		PAPREC	Le Rheu	35		
	Journaux-Revues-Magazines (J.R.M.)		SPHERE	Avranches	50		
	Plastique		Valorplast	Puteaux	92		
	Acier		PAPREC	Le Rheu	35		
	Aluminium		PAPREC	Le Rheu	35		

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte du verre

Mode d'exercice de la compétence Traitement	Flux de déchet traité et valorisé	Destination des déchets collectés	REPRENEUR			Mode de valorisation	Nature de la Valorisation
			Nom	Localisation	Dep.		
DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE							
Mission confiée à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public Titulaire : LEGOFF	Verre	Repreneur spécifique	OI - Manufacturing	Villeurbanne	69	Recyclage	Matière
Marché (2019-2023) Septembre 2023 : Reprise de la collecte en régie							

Le traitement et la valorisation des déchets issus de la collecte en déchèterie

Déchèterie de Dol de Bretagne

Flux	Traitement	Site de traitement
Gravats	Enfouissement/remblais de carrière	ISDI Ducey – 50 MARC SA Chateauneuf d’Ille et Vilaine
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND SUEZ à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage / Valorisation énergétique	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage chez agriculteur SCC Combourg
Ferrailles	Recyclage	GDE – Fougères DERICHEBOURG 35000 RENNES
Carton	Recyclage	SUEZ NETRA 35000 CESSON
Bois	Recyclage / valorisation énergétique	SUEZ Isigny le Buat
DDS	Valorisation énergétique et recyclage	Chimirec
DEEE	Recyclage	Envie
Plâtre	Valorisation	Centre de tri-transfert Netra Veolia de la Barre Thomas à Rennes (35) avant valorisaiton vers Placo Recycling
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique	UVE Taden
Vêtements	Recyclage / Réemploi	Le Relais

Déchèterie de Pleine Fougères

Flux	Traitement/Valorisation	Site de traitement
Gravats	Enfouissement / remblais de carrière	ISDI Ducey - 50
Plâtre	Valorisation	PLACOPLATRE
Tout-venant non incinérable	Enfouissement	ISDND Suez à Isigny le Buat
Meubles	Recyclage / valorisation énergétique	ECO-Mobilier
Déchets verts	Valorisation matière	Plateforme compostage chez agriculteur
Ferrailles	Recyclage	GDE - Fougères
Carton	Recyclage	SUEZ
Bois	Recyclage/valorisation énergétique	SUEZ
DDS	Valorisation énergétique et recyclage	Chimirec
DEEE	Recyclage	Envie
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique	UVE Taden
Vêtements	Recyclage / Réemploi	Le Relais

2 - TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES, TRAITES ET VALORISES PAR LE SERVICE "DECHETS"

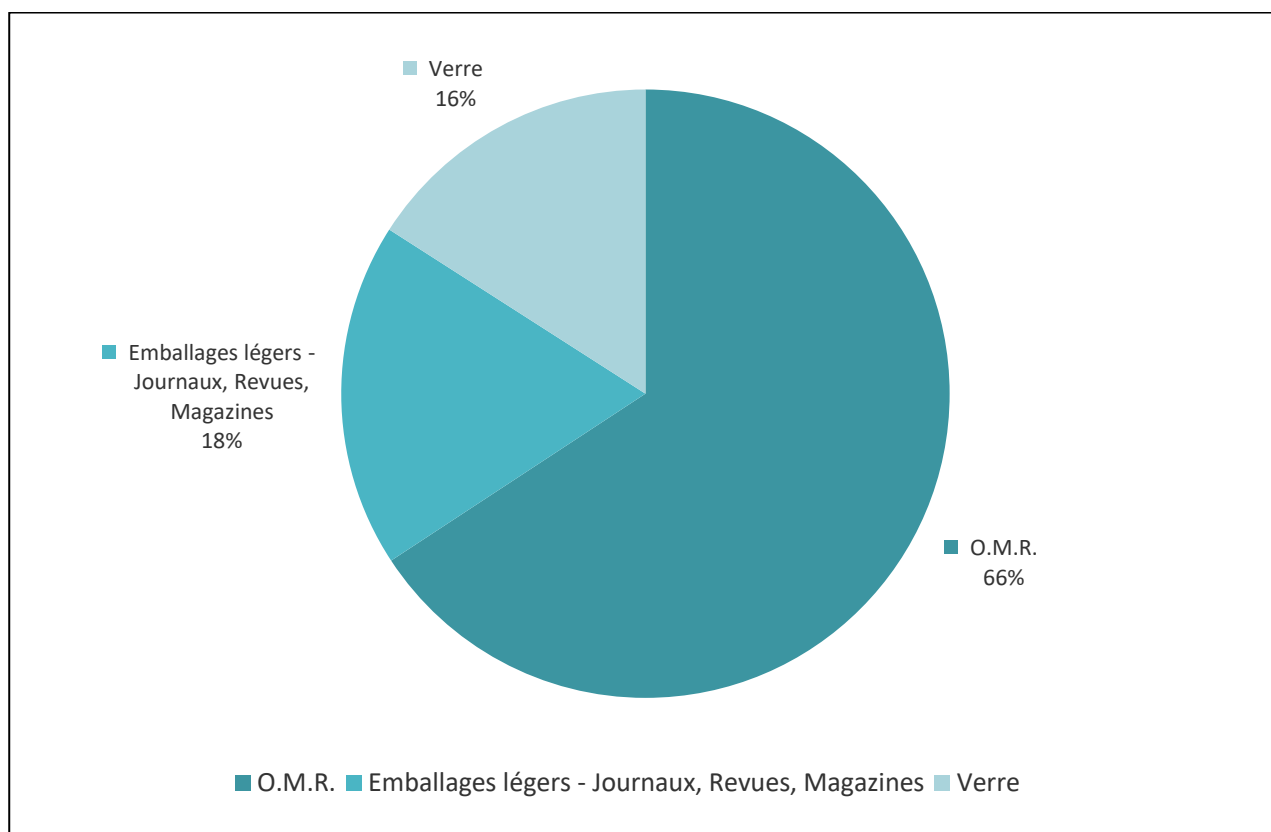
Bilan annuel 2023

Tableau récapitulatif des tonnages collectés, traités et valorisés en 2023 :

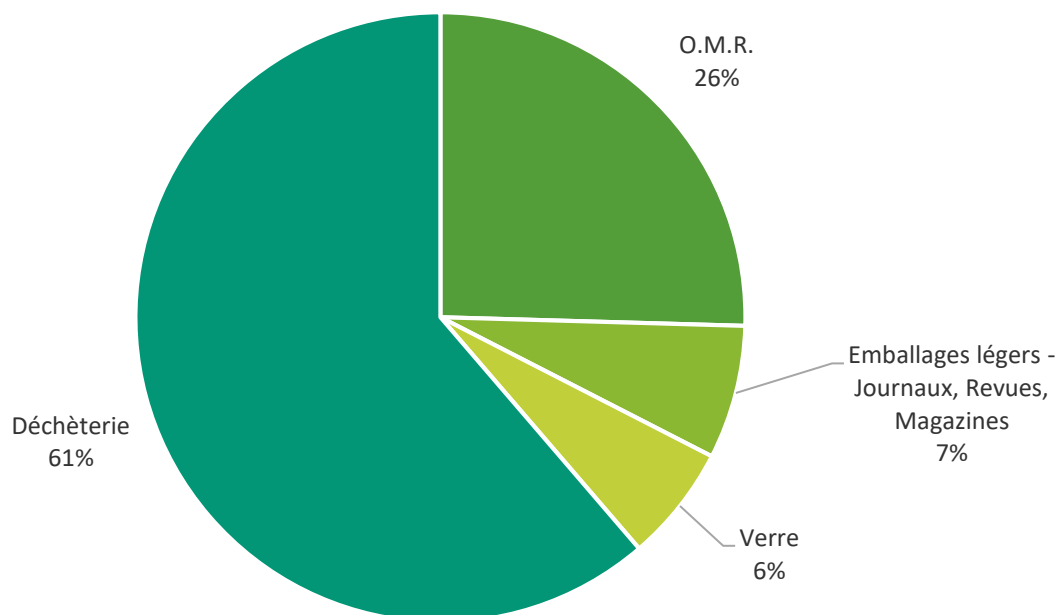
		Tonnage 2023 collecte et traitement		En Kg par habitant (base = 23718 hab.)	
TONNAGE TOTAL 2023		20 104,71	15 904,57 5 738,86 10 067,71	847,66	
Taux de Valorisation		TOTAL	79,11%		
		énergétique	28,54%		
		matière	50,08%		
		Réemploi	0,49%		
O.M.R.		5 116,76		215,73	
Emballages ménagers	Apports centre de tri	1 424,96		60,08	
	DONT REFUS DE TRI	260,8		11,00	
Verre		1 239,76		52,27	
Déchets collectés en déchèterie	Ferrailles	12 323,23	379,69	519,57	16,01
	Bois classe B		754,79		31,82
	Cartons		201,72		8,50
	Gravats		2 792,31		117,73
	Plâtre		330,28		13,93
	Encombrants non incinérable		1 047,68		44,17
	Encombrants incinérable		622,10		25,77
	déchets verts		5 161,24		217,61
	Mobiliers		604,40		25,48
	Textiles		33,55		1,41
	DEEE		237,24		10,00
	D.D.S. hors Eco Organismes		28,26		1,19
	D.D.S. (ECO DDS)		27,28		1,15
	(Corepiles) D.D.S. Piles		1,59		0,07
	(OCAD3E-Recylum) D.D.S. Lampes		0,00		0,00
	(LVL) D.D.S. Cartouches d'encre		0,50		0,02
	Huiles végétales		2,59		0,11
	Recyclerie		98,00		4,13

CT : Centre de Tri

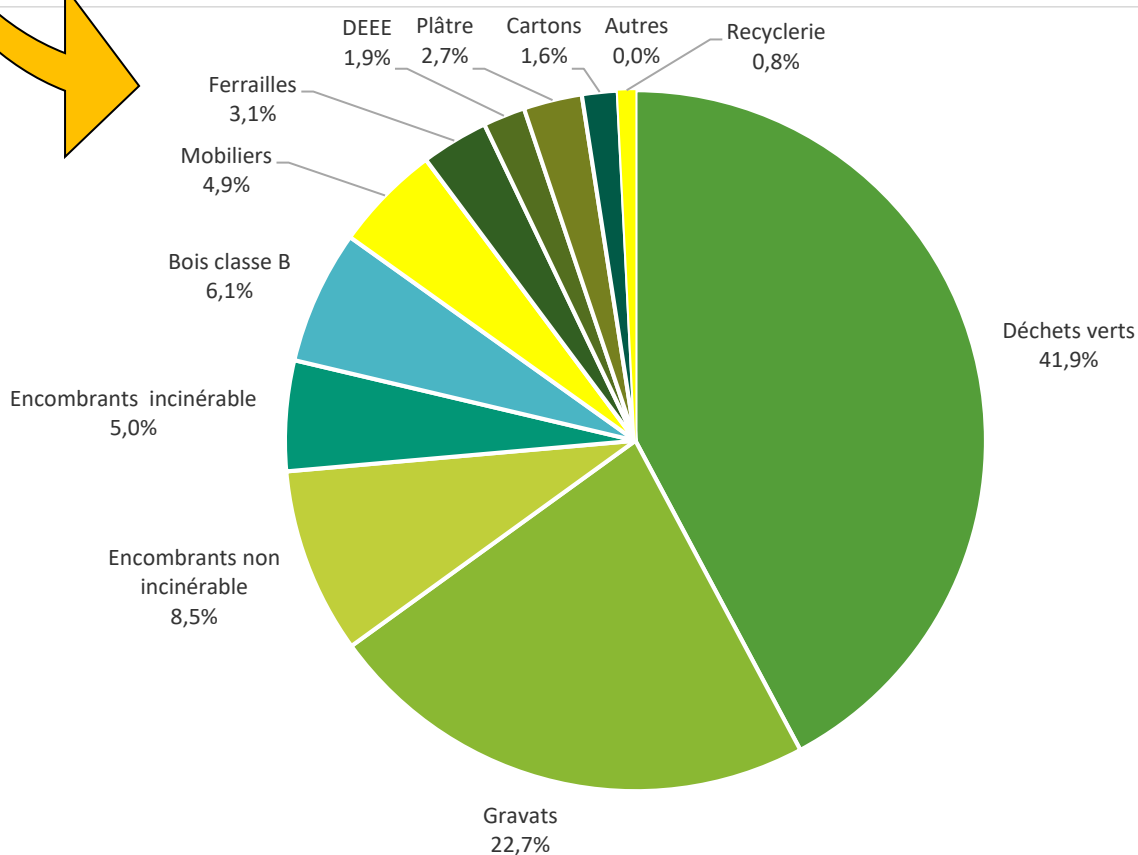
Répartition globale des tonnages collectés, traités et valorisés hors déchèterie



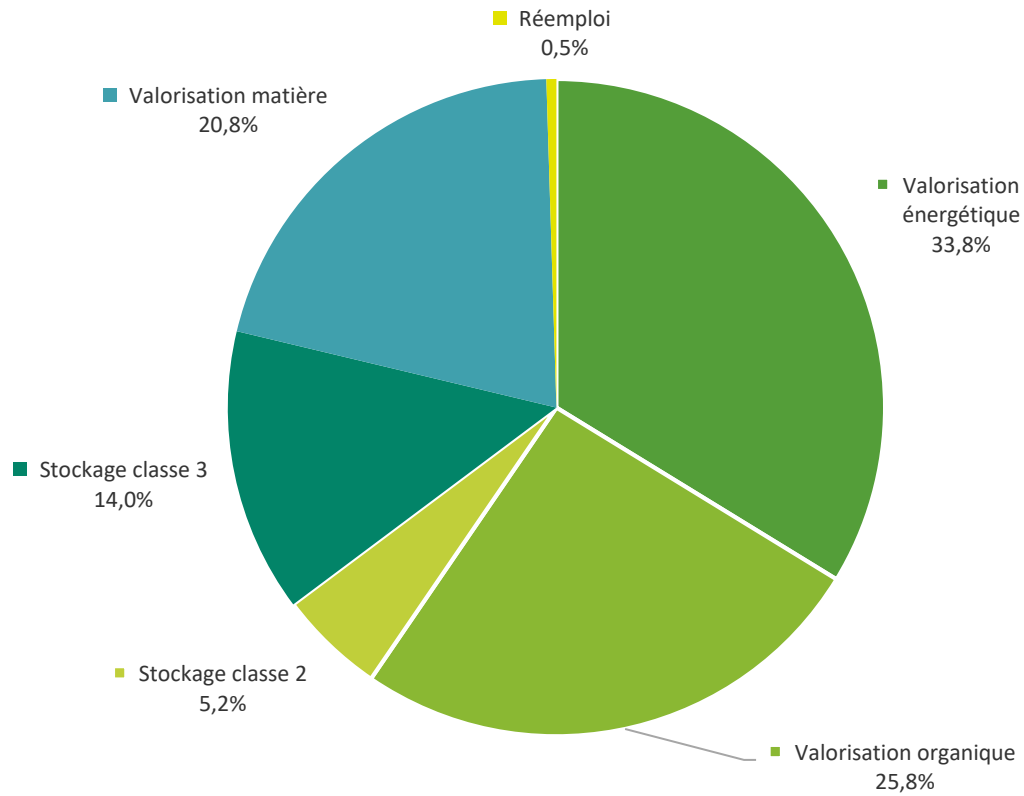
Répartition des tonnages de DMA collectés en 2023



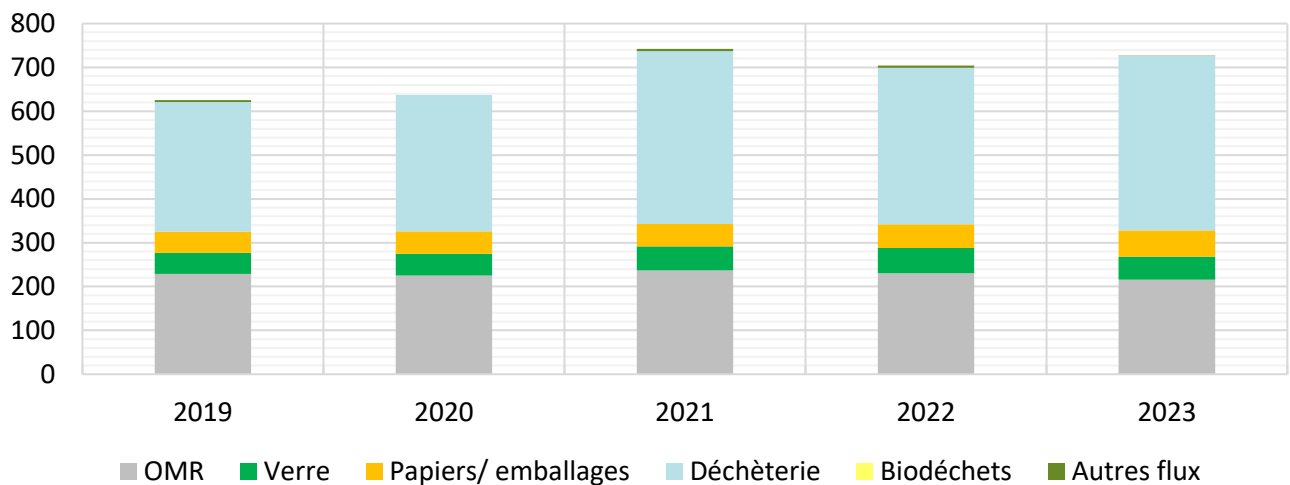
Détail de la répartition des flux de déchets issus de la collecte sélective en déchèterie



Répartition par mode de valorisation des tonnages de DMA collectés en 2023



Évolution des ratios par flux (en kg/hab./an)



Données générales – Comparatif 2022/2023

	Tonnage collecté 2022 (T)	Tonnage collecté 2023 (T)	Ratios basés sur la population INSEE et les tonnages 2023 Kg/hab	Ratio Bretagne mixte rural (ADEME - 2023) Kg/hab	Ratio national (ADEME - 2023) Kg/hab
OMR	5 456,90	5 116,76	215,73	183	209
CS (hors verre)	1385,49	1 424,96	60,08	60	54
Verre	1 368,12	1 239,76	52,27	56	41
Déchets de déchèteries (Hors gravats)	8 765,43	9 530,92	401,84	392,5	220
Autres flux					
Total déchets collectés	16 975,94	17 312,40	729,92	720,5	560

	2020 (T)	2021 (T)	2022 (T)	2023 (T)	Evolution
O.M.R.	5 452,50	5 620,20	5 456,90	5 116,76	-6%
CS	1103,26	1211,55	1385,49	1424,96	3%
Verre	1 199,32	1 298,88	1 368,12	1 239,76	-9%
Déchèteries	9 525,90	12 324,25	11 532,74	12 323,23	7%
Total	17 280,98	20 454,88	19 743,24	20 104,71	2%

Après une baisse des tonnages en 2022 par rapport à 2021, l'année 2023 est synonyme de légère hausse au global.

Le tri avec les sacs jaunes continue d'augmenter grâce notamment au passage en extension des consignes de tri au 15 novembre 2021.

Les tonnages OMR ont baissé de 6% par rapport à 2022 et sont au plus bas depuis 2016.

Le verre a diminué de 9%.

Pour les déchèteries, cela continue de faire le « yoyo », après la baisse de 2022, les tonnages ont augmenté en 2023 de 7%.

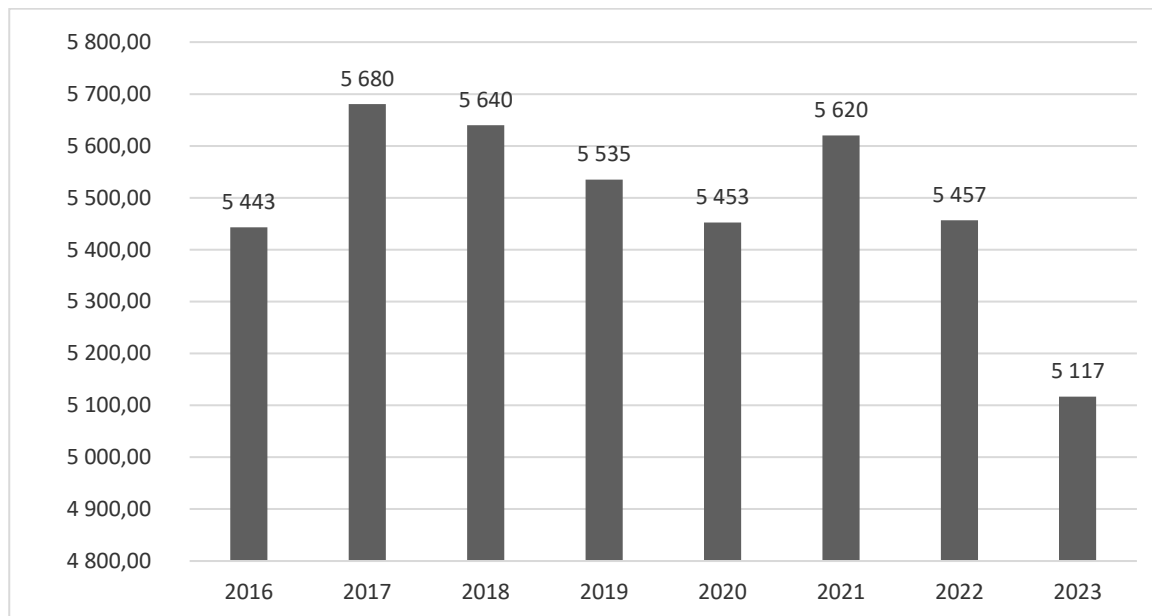
Le nombre de passages en déchèterie s'est élevé à 115 538 en 2023, contre 114 285 en 2022. Parmi ces passages, 93 % concernent les ménages, tandis que 7 % sont attribués aux professionnels, aux collectivités et aux prestataires.

Voici le récapitulatif pour la recyclerie :

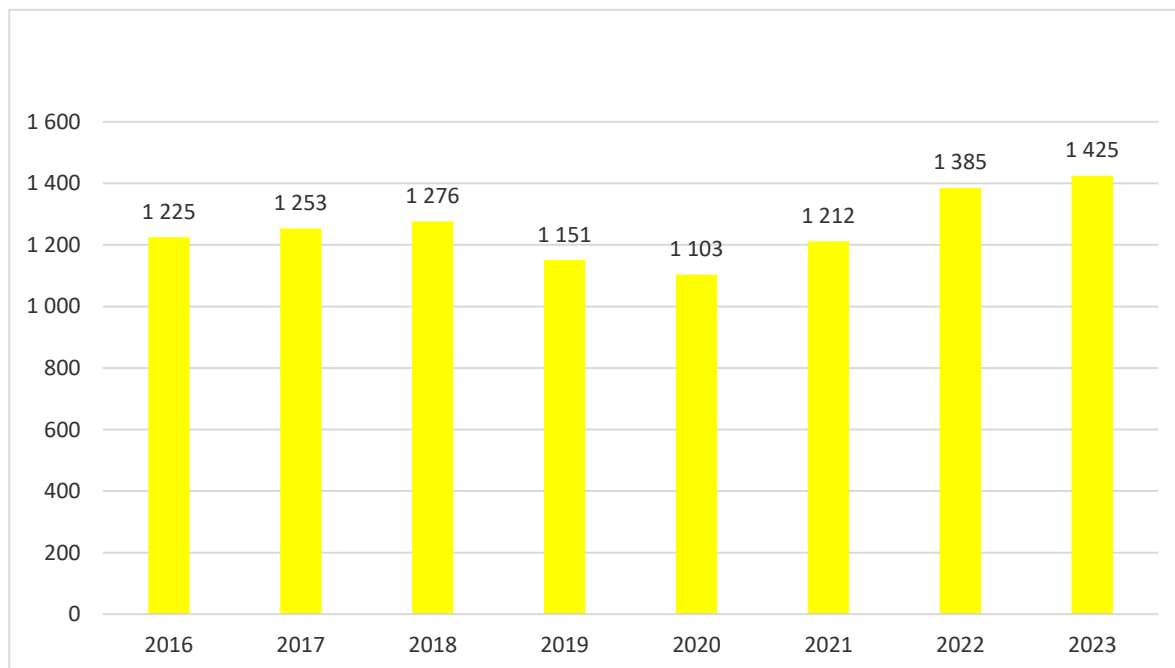
- Tonnes collectées en déchèterie et sur place : 73 T dont 37 T de meubles
- Tonnes vendues : 70 T
- Nombre de clients : 21 814 passages en caisse

Evolution parallèle des tonnages de déchets issus de la collecte sélective des emballages légers et J.M.R., du verre et des tonnages d'O.M.R.

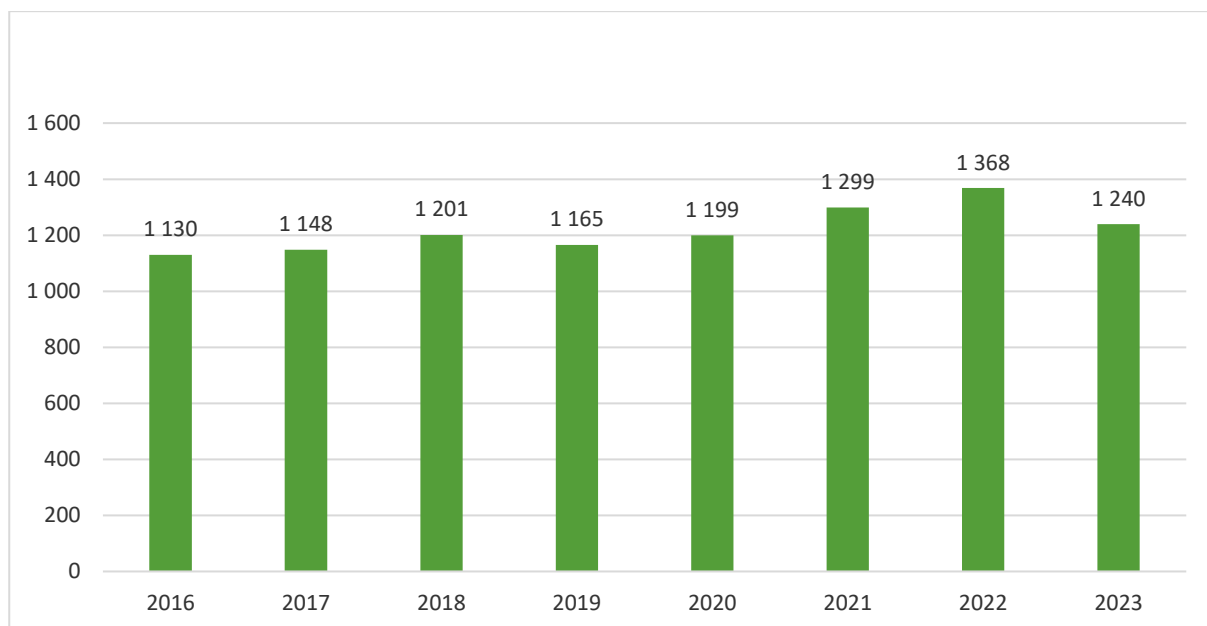
Les ordures ménagères (T)



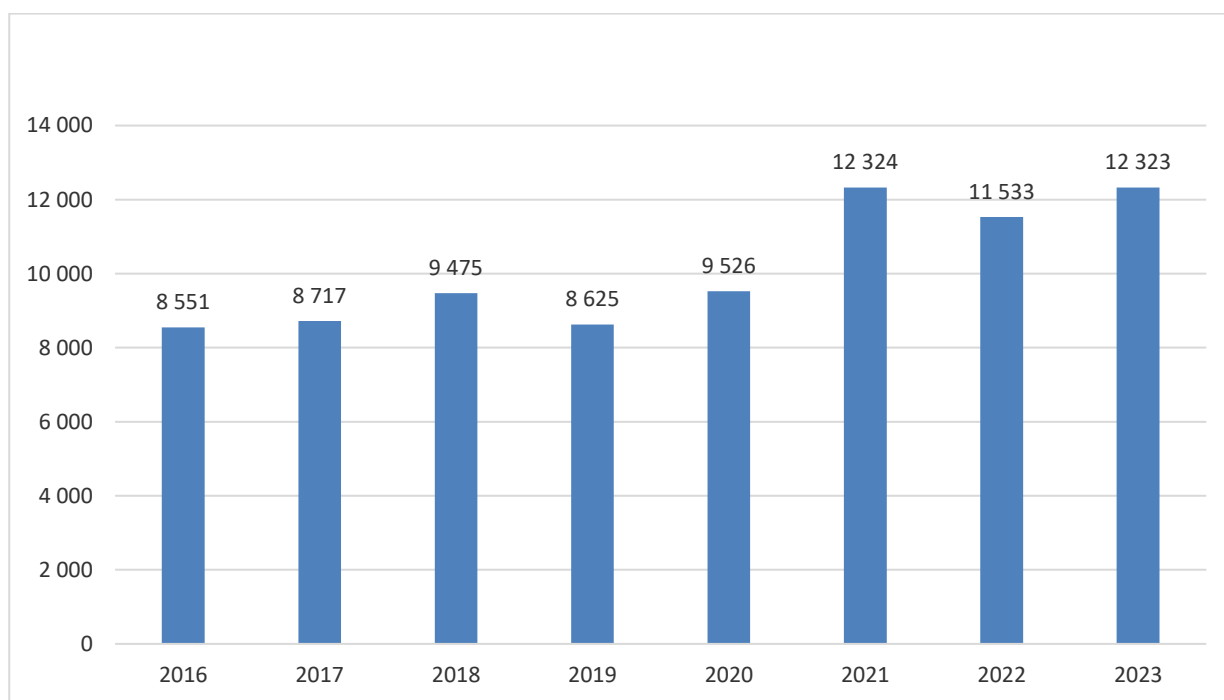
La collecte sélective (T)



Le verre (T)



Les déchèteries (T)



3 - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)

Sur une partie du territoire de la CCPDBMSM, le financement du service public de gestion des déchets s'opère par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la taxe foncière.

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. Son montant correspond à un taux (fixé par la CCPDBMSM) appliqué à une base (fixée par l'Etat).

Les taux en 2023 sont les suivants :

Communes	Taux
Baguer Morvan	15,30%
Baguer Pican	15,30%
Cherrueix	15,30%
Dol de Bretagne (zone agglomérée)	15,30%
Dol de Bretagne (zone rurale)	15,30%
Epiniac	15,30%
Le Vivier sur mer	15,30%
Mont Dol	15,30%
Roz-Landrieux	15,30%

3.2 Financement par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'autre partie du territoire, le service public des déchets est financé par une redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), indexée sur la valeur locative des biens, la REOM est proportionnelle au service rendu à l'utilisateur.

Les modalités de calcul du montant facturé varient selon les catégories d'utilisateurs en fonction principalement de la composition du foyer pour les résidences principales.

Le montant de la part pour une personne de 2018 à 2023.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la part en euros	100	100	105	106	111	119
Variation n/n-1	0,00%	0,00%	5,00%	0,95%	4,72%	7,21%

Les différents modes de paiement de la REOM sont le paiement numéraire, le chèque, la carte bancaire (via l'espace en ligne TIPI) ou bien encore le prélèvement automatique (4 fois dans l'année).

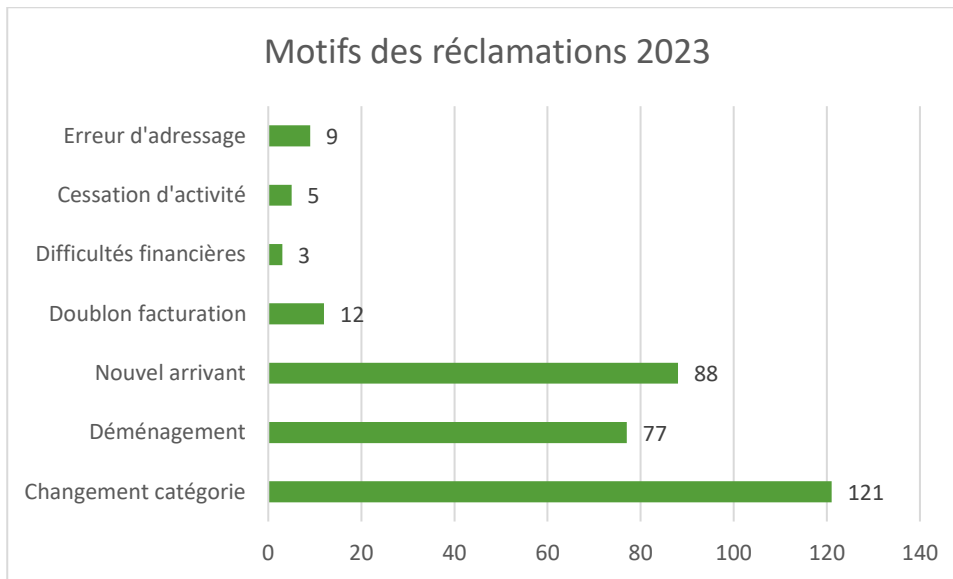
Le pourcentage des redevances payées en prélèvement automatique s'élève à 26 % sur un total de 96 % de factures payées en 2023.

3.3. Gestion des réclamations de la REOM

315 réclamations ont été traitées en 2023

- 202 ont été accordées
- 23 ont été refusées
- 1 a été classée « sans suite »
- 89 ont nécessité un titre complémentaire.

Motifs de réclamation :



3.4. Matrice des coûts - Coût agrégés en € HT

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

L'ensemble de ces coûts est récapitulé dans la partie inférieure de la matrice :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (aujourd'hui, CITEO)
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues
- TVA acquittée : charge nette de TVA supportée par la collectivité
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du coût fiscal

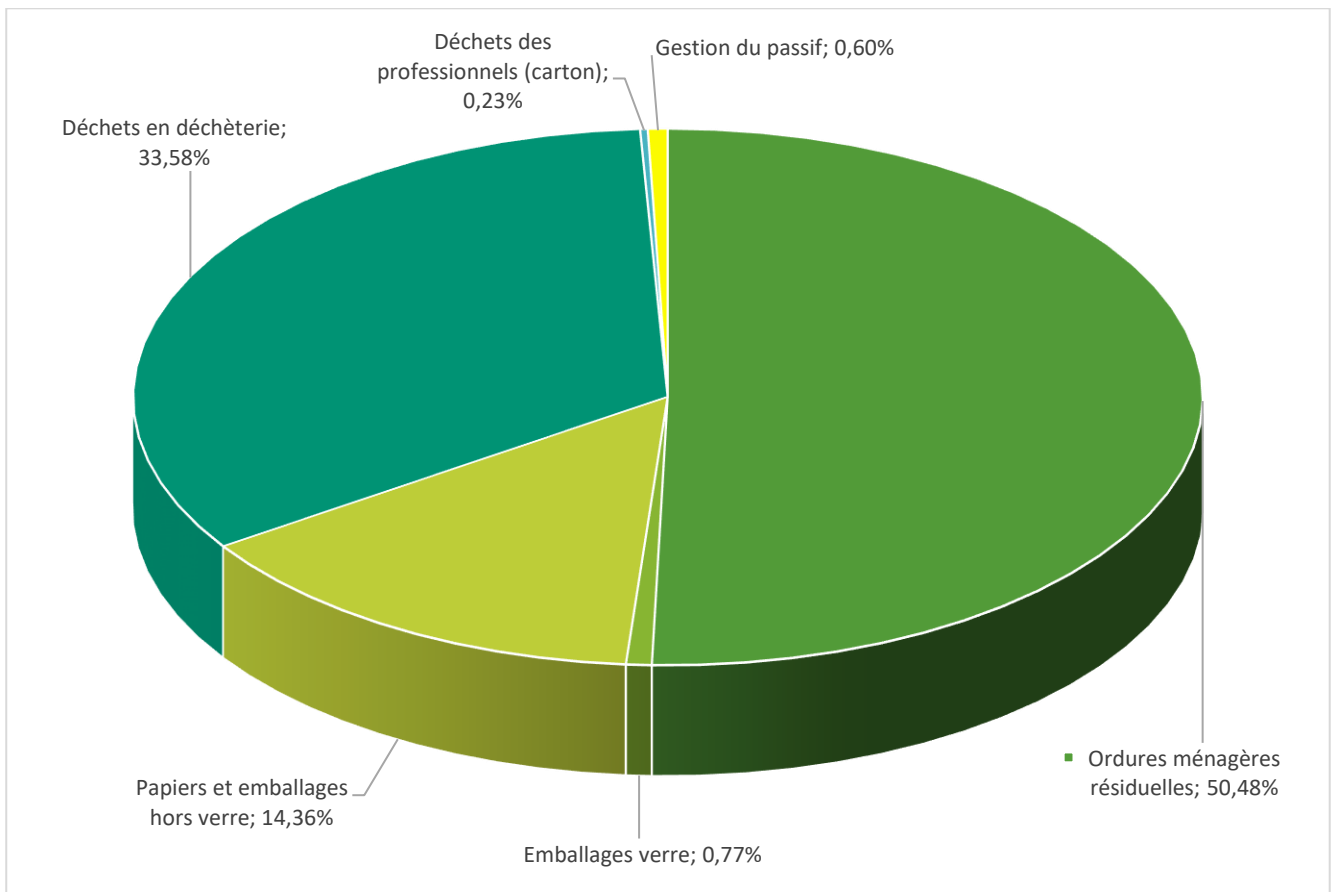
Année 2023 Montants HT			Flux de déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	
							Cartons		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	126 438	5 599	67 884	93 244	584	1 438	295 137
		Communication	12 479	553	6 700	9 203	58	142	29 135
		TOTAL Fonctionnelles	138 917	6 152	74 584	102 447	642	1 580	324 322
	Techniques	Prévention	60 799		1 427	69 311	5		131 542
		Collecte et pré-collecte							
		Pré-collecte	40 060	5 886	56 603				102 549
		Collecte	624 099	48 417	287 153	282 123	6 073		1 247 855
		TOTAL Collecte et pré-collecte	664 159	54 303	343 756	282 123	6 073	---	1 350 414
		Transfert/Transport		3 997					3 937
		Traitement des déchets non dangereux						14 972	14 972
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				23 521			23 521
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	6 563		361 665	595 962			964 190
		TOTAL Techniques	731 521	58 300	706 848	970 917	6 078	14 972	2 488 636
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les	870 438	64 452	781 432	1 073 364	6 720	16 552	2 812 958
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non		585 027						585 027
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		29 541	74 616	47 990	368		152 515
		Autres produits	23 252			8 174			31 426
		TOTAL Industriels	23 252	29 541	74 616	56 164	368	---	183 941
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	16 439	13 333	299 449	28 896			358 117
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	8 139		7 122	33 126			48 337
		Subventions de fonctionnement				18 752			18 752
		TOTAL Aides	8 139	---	7 122	51 878	---	---	67 139
TOTAL Produits		47 830	42 874	381 187	136 938	368	---	609 197	
Fiscalité et finance ment déchets	Montant de la TVA acquittée		95 165	4 742	48 650	64 790	98	198	213 643
	Financement déchets direct	TEOM	2 212 557						2 212 557
		REOM	948 863						948 863
		Redevance spéciale & facturations usagers	99 190			8 680			107 870
		TOTAL Financement déchets direct	3 260 610	---	---	8 680	---	---	3 269 290
	TOTAL Financement déchets		3 260 610	---	---	8 680	---	---	3 269 290

3.5. Matrice des coûts – Coûts agrégés en € HT par tonne

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels Cartons	Gestion du passif	
Coût complet		52	548	114	1 344	1	
Coût technique	280	28	496	108	1 270	1	187
Coût partagé	277	17	286	105	1 270	1	166
Coût aidé HT	275	17	281	99	1 270	1	162
TVA acquittée	19	4	34	7	20	0	12
Coût aidé TTC	294	21	315	106	1 290	1	174
Financement déchets							190

3.6. Part relative du coût par flux de déchets (coût aidé HT)

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels Cartons	Gestion du passif	
Coût complet		2,7	33,0	45,3	0,3	0,7	
Coût technique	60,4	1,5	29,8	42,9	0,3	0,7	135,5
Coût partagé	59,7	0,9	17,2	41,7	0,3	0,7	120,4
Coût aidé HT	59,4	0,9	16,9	39,5	0,3	0,7	117,6
TVA acquittée	4,0	0,2	2,1	2,7		0,0	9,0
Coût aidé TTC	63,4	1,1	18,9	42,2	0,3	0,7	126,6
Financement déchets							137,8



3.7. Structure des coûts

Nature des charges

En complément de la vision globale, il est intéressant d'identifier les principaux postes de charges et de produits du service public de gestion des déchets.

La répartition des postes de charges qui affectent le service public de gestion des déchets. Ils correspondent à l'ensemble des dépenses (fonctionnement) de la CCPDBMSM relatif à la compétence pour l'année 2023.

L'ensemble des charges pour la gestion des déchets représentent plus de 3.2 M€ pour l'année 2023. Les principaux postes de charges correspondent à la collecte des déchets (collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, du verre) pour environ 1 M€ soit 36 % du total des charges et le traitement des déchets issus de la collecte et des déchetteries pour 1.5 M€, soit 53% du total des charges.

Nature des produits

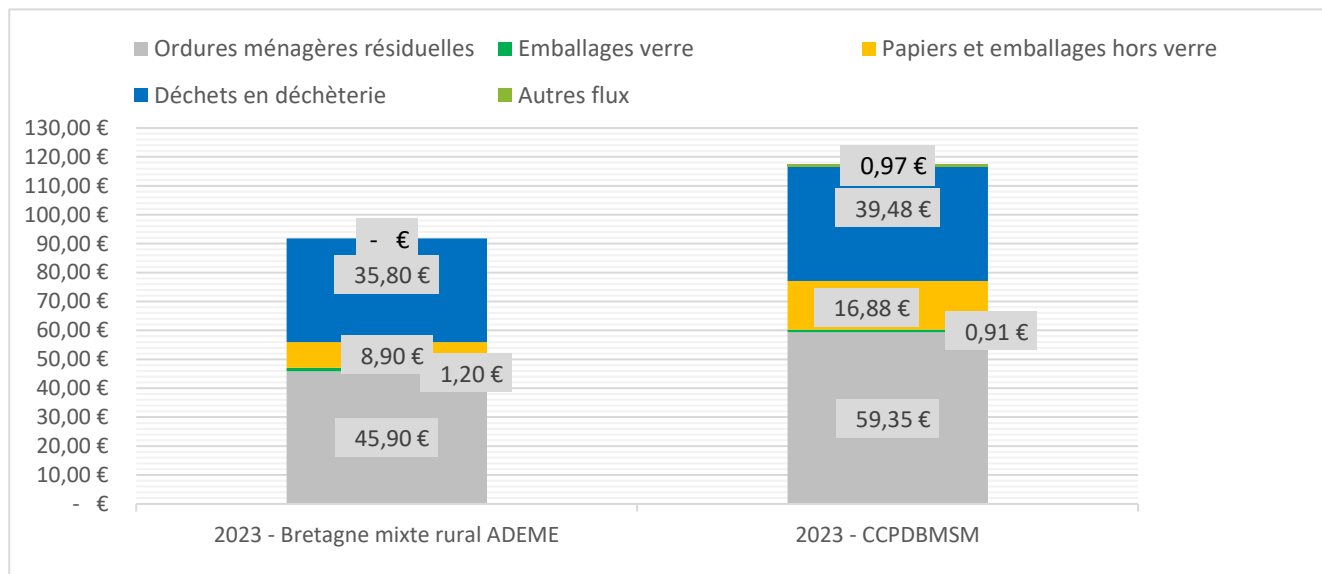
En complément de la TEOM et de la REOM (3.1 M d'€), qui constituent la principale recette du service soit 81 % des produits, la gestion des déchets permet de dégager trois types de recettes :

- Les soutiens des sociétés agréées ; ils correspondent aux aides à la collecte séparée des déchets (emballages, papiers, verre, DEEE, DDS et Mobilier) et sont versées à la CCPDBMSM en fonction des performances de tri.
- Les produits industriels ; ils comprennent principalement les ventes de produits (matériaux issus de la collecte séparée, du tri et de la revente de ferraille),
- Les aides ; elles correspondent à des soutiens versés dans le cadre d'investissement (majoritairement) par des structures de financement (ADEME, Conseil Départemental, etc.).

Matrice des coûts - Coûts agrégés en € HT par habitant

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchetterie	Déchets des professionnels Cartons	Gestion du passif	
Coût complet		2,7	33,0	45,3	0,3	0,7	
Coût technique	60,4	1,5	29,8	42,9	0,3	0,7	135,5
Coût partagé	59,7	0,9	17,2	41,7	0,3	0,7	120,4
Coût aidé HT	59,4	0,9	16,9	39,5	0,3	0,7	117,6
TVA acquittée	4,0	0,2	2,1	2,7		0,0	9,0
Coût aidé TTC	63,4	1,1	18,9	42,2	0,3	0,7	126,6
Financement déchets							137,8

Comparatif régional coût en € HT (Coût aidé du service/habitant - valeurs 2023 - source : Matrices évolution)



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Prestations	Titulaires	Rémunérations en 2023 € TTC	Fin des marchés
Collecte PAV verre	LEGOFF	40 199,84 €	30/08/2023
TOTAL		40 199,84 €	

LA COMMUNICATION – PREVENTION

La communication - prévention vise à limiter les conséquences néfastes pour la santé de l'homme et pour l'environnement liées aux déchets. Elle porte sur trois aspects principaux :

- La réduction à la source des quantités de déchets produits ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations de collecte ;
- L'optimisation et l'adaptation des opérations d'élimination.

MESURES ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 POUR PREVENIR LA PRODUCTION DES DECHETS

L'étude de faisabilité concernant la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire a souligné la nécessité de développer encore les actions de communication et de prévention en prévision d'un éventuel passage à la tarification incitative.

MESURES VISANT UNE REDUCTION A LA SOURCE

● La C.C.P.D.B.M.S.M. a lancé en 2017 une nouvelle action de développement du compostage domestique par l'acquisition de composteurs individuels ensuite revendus aux usagers à tarif préférentiel, accompagnés d'un guide du compostage. Deux formats de composteurs sont proposés à la vente : 800 litres au tarif de 50 € TTC, 400 litres au prix de 45 € TTC, 300 litres 35 € TTC et 150 litres 30 € TTC.

Les ventes en 2023 :

- 116 composteurs de 400 litres
- 46 composteurs de 800 litres
- 10 composteurs de 300 litres
- 02 composteurs de 150 litres



Le territoire avec différents acteurs a mis en place une dynamique autour du compostage collectif.

Les personnes motivées, avec l'envie de voir s'intégrer dans le paysage de leur quartier des composteurs collectifs sont essentielles pour la réussite du projet.

Les avantages de cette opération environnementale sont nombreux dans la vie quotidienne d'un voisinage avec par exemple l'amélioration du cadre de vie, la pédagogie auprès des plus jeunes, la mise à disposition de compost ou encore la possibilité de créer du lien entre les habitants d'un même quartier.

Le pôle Technique et Environnement de la Communauté de Communes et l'Association « Compost'Tout » accompagnent toutes les personnes motivées et intéressés par l'installation et le suivi d'un composteur collectif près de chez lui.

Aujourd'hui nous comptons 37 aires installées.

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/aire-de-compostage_831660#12/48.5444/-1.6718



- Aussi, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir trois broyeurs. Ces équipements sont mis à disposition des usagers du service « déchets » par le biais d'un service de location permet de réduire les apports en déchèterie.

62 locations en 2023

- La collectivité dispose de différents moyens de communication pour sensibiliser ses usagers et les tenir informer des nouveautés du service déchets :

- Bulletins municipaux, communautaires,
- Facebook et IntraMuros pour une communication régulière
- Lettre de tri incluse dans le bulletin communautaire
- Calendriers de collecte
- Mise à disposition du Guide du Tri
- Usage d'autocollants d'information sur les conteneurs des P.D.R.

● La Recyclerie

- Tonnes collectées en déchèterie et sur place : 88 T dont 43 T de meubles
- Tonnes vendues : 91 T

Nombre de clients : 20 225 passages en caisse

● Les projets pour 2023 :

- Lancement d'ateliers autour du réemploi avec le recrutement d'une animatrice (couture, mosaïque, partenariat avec le lycée Les Vergers autour de la couture, lecture, ...)
- Ouverture d'un point de collecte à la déchèterie de Plein Fougères
- Réaménagement des caisses afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilités réduites (clients et bénévoles) avec une ergonomie de la médecine du travail
- Partenariat avec l'association Horizon Nouveau : don de surplus de vêtements à Horizons Nouveaux une fois par mois
- Réflexion autour de la récupération de matériaux (au lieu de jeter les meubles, garder les planches, portes ... et les proposer à la vente par exemple)
- Réaménagement du lieu de stockage